

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>me</sup>  
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 23, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

|             |              |               |
|-------------|--------------|---------------|
| 7 heures 39 | minut. soir, | Omnibus.      |
| 3 — 43      | — —          | Express.      |
| 2 — 19      | — —          | matin, Poste. |
| 8 — 52      | — —          | Omnibus.      |

Départ de Saumur pour Angers.

12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

|             |             |                 |
|-------------|-------------|-----------------|
| 9 heures 44 | minut. mat. | Express.        |
| 11 — 42     | — —         | matin, Omnibus. |
| 6 — 11      | — —         | soir, Omnibus.  |
| 9 — 20      | — —         | Poste.          |

Départ de Saumur pour Tours.

2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.

7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Un an, Saumur, 18 f. » | Poste, 24 f. » |
| Six mois, — 10 »       | — 13 »         |
| Trois mois, — 5 25     | — 7 50         |

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Le ministère de l'intérieur a remis le communiqué suivant aux journaux de Paris :

« Plusieurs journaux ont cherché à égarer l'opinion publique sur le but et la portée de la circulaire par laquelle, à l'occasion des associations que l'on tente d'organiser pour le denier de Saint-Pierre, le ministre de l'intérieur a rappelé les instructions de la loi. En présence de ces tentatives, il devient nécessaire de le répéter encore une fois : l'offrande individuelle est et reste libre, et qui ne la pourrait faire parvenir directement le peut par l'intermédiaire de son évêque ou de son curé ; mais ce que le gouvernement n'autorise pas, ce que la loi permet de punir, c'est l'organisation de comités, de décuries, de centuries, enfermant dans les liens de leur organisation une armée de contribuables, et agitant les esprits par les ardeurs de leur propagande.

« Liberté des offrandes spontanées, prohibition des comités d'action et des associations permanentes pouvant couvrir de leur secret aussi bien les passions politiques que le zèle religieux, telle est la règle prescrite par le gouvernement, et sanctionnée par la loi pénale. » (Communiqué.)

La fantaisie des brochures est une passion comme une autre, c'est pour cela qu'elle doit conduire rapidement à l'abus. Sur quoi, depuis quelques années, n'a-t-on point fait des brochures ? quel écrivain de profession ou simplement amateur, n'a pas sacrifié à cette manie, en usant sa plume et son imagination à ce labeur futile qui consiste à trancher de l'homme d'Etat derrière la vitrine d'un libraire ? La liste en serait difficile à dresser même pour les statisticiens les plus intrépides.

On comprend qu'avec cette manière de procéder, on tombe vite dans l'extrême. Chacun veut dépasser son concurrent, et la loi du crescendo mène à des tours de force impossibles. L'auteur d'une dernière brochure qui a pour titre : *Pape et Empereur*, vient, par exemple, de donner, ou plutôt non, de dépasser la mesure de ce que l'on devait attendre de la

règle si connue du plus fort au plus fort. Ses devanciers avaient discuté à perte de vue, sur le temporel de la Papauté et sur ses corrélations avec le spirituel. Les plus audacieux se flattaient d'avoir trouvé le dernier mot. M.-J. M. Cayla, ancien rédacteur du *Messenger de Paris*, les détrompe de la bonne manière. A quoi bon, s'écrie-t-il, discuter sur le temporel et sur le spirituel, supprimons l'un et l'autre : Vous craignez peut-être le vide que cela fera, attendez un peu, voici un décret que j'ai préparé et qui comblera la lacune, et M. Cayla décrète :

« Au nom du pays et de la volonté nationale ; au nom de la religion compromise par des ambitions qui n'ont plus leur raison d'être ; au nom du progrès humanitaire inauguré par 1789 ; au nom de la tolérance et du libre arbitre, ces deux grandes lois des temps modernes ; au nom de la sécurité de tous et de la paix : que le chef de l'Etat réunisse enfin en un seul et même faisceau le pouvoir politique et l'administration du culte. »

L'auteur de la brochure, *Pape et Empereur* ne s'arrête point là ; pourquoi s'arrêterait-il en aussi beau chemin ? son plan de réorganisation du clergé français est complet. Chacun à ses attributions parfaitement définies : à l'Empereur, le rôle de « chef de la religion nationale ; » à l'archevêque de Paris, celui de « grand patriarche. » Un concile oecuménique annuel, présidé par le grand patriarche « délégué du chef de l'Etat, » statuera sur l'état du culte catholique. Douze cardinaux, nommés directement par le chef de l'Etat, formeront tout à tour le conseil du patriarche ; les évêques actuels ne seront maintenus qu'à la condition qu'ils adopteront la religion nationale. Est-ce tout ? Non. A l'avenir, les prélats seront élus par le suffrage universel, les simples prêtres seront éligibles ; les curés de canton seront nommés par les desservants, et par ceux-ci par les habitants de la commune. Chose plus curieuse encore : la France, en acceptant le programme, ne se mettra pas hors du catholicisme. M. Cayla serait désespéré que l'on crût qu'il lui est venu à l'idée de préconiser le schisme de Henri VIII. « Nous ne sommes plus, s'écriait-il, au temps des hérésies ! L'Empereur n'aura pas besoin de rom-

pre avec Rome, » et le Pape pourra à son tour « se faire représenter dans les conciles par des cardinaux et des évêques qui n'auraient que voix consultative. »

Nous ne citons ici que les grosses choses ; car il y a bien d'autres aperçus dans la brochure en question. L'auteur a tenu son pari contre le bon sens et la logique, avec une véritable largesse.

« Nous avons un peu défriché la route, dit-il avec componction, en terminant, d'autres pionniers nous y suivront. » Eh ! que leur restera-t-il à faire ?

Les aberrations que nous venons de signaler, doivent faire comprendre aux honnêtes gens, dans quel crédit il doivent tenir ces écrits sans responsabilité et sans attache sérieuse. S'il est encore des lecteurs assez naïfs pour croire que derrière de pareils jeux d'esprit, il se cache une idée tant soit peu autorisée, les citations que nous venons de faire doivent définitivement les guérir de leur crédulité. La brochure *Pape et Empereur* a été évidemment conçue et écrite pour les cockneys ; ceux-là seuls la prendront au sérieux, qui voudront bien se considérer comme faisant partie de la tribu à laquelle on l'adresse. — Havas.

Une dépêche de Marseille donne des nouvelles de Gaète, du 13 novembre. — Le 12, les Piémontais ont bombardé le bourg hors de Gaète. Les troupes napolitaines combattent toujours résolument, mais les déflections dans l'état-major augmentent ; quatre généraux, Zalzano, Barbalonga, Colonna et Palizzi, ont donné leur démission.

Le roi a destitué et chassé le général Bertolmi. Le colonel Pianelli a livré un bataillon de chasseurs aux Piémontais. La confusion est grande, l'indiscipline est parmi les chefs. La résistance est paralysée. — Havas.

Nous lisons dans le *Moniteur de la Flotte* :

Quelques journaux ont annoncé que M. le vice-amiral de Tinnan avait reçu de nouvelles instructions lui prescrivant de ne plus s'opposer à l'investissement et à l'attaque par mer de la place de Gaète ;

## FEUILLETON

## LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Hélas ! il faut bien le dire, c'était là la plaie, la vraie blessure saignante de ce pauvre cœur. Sûre de l'amour de Henri, elle eût bravé la froideur et l'impertinence d'un monde qui n'admet que ses égaux ou ne subit que des supériorités. Mais si son esprit avait compris le dédain du regard, les railleries sous-entendues des amies de la marquise, si ses sentiments avaient été froissés autant au moins pour sa tante que pour elle-même du délaissement, qu'on aurait dit prémédité tant il était cruel, de la marquise et de M<sup>me</sup> de Némée à l'égard de la nouvelle famille de Henri, son cœur s'était brisé, son courage l'avait tout-à-fait abandonnée lorsqu'elle s'était aperçue de la froideur de Henri et de la complicité que lui créait son indifférence dans les attaques sourdes dont elle était l'objet.

C'était lâche, c'était odieux, et aux yeux de la jeune fille cet abaissement du caractère dans l'amour, ce reniement de la plus glorieuse passion du cœur humain lui semblait quelque chose de plus vil, de plus bas peut-être que le fait du misérable que la peur empêche de venger une injure. Sans cesse sa pensée se

reportait aux douloureux moments de sa présence à l'hôtel de Brian ; elle passait des heures entières à se rappeler les mille petits incidents de cette fatale journée ; tout avait frappé ses yeux et son esprit, et elle entendait les voix aux accents doux et moqueurs comme elle se rappelait le sens des paroles à double entente ; elle se voyait seule, sans appui, toisée des pieds à la tête par des regards de feu sous des paupières demi-closes, exposée aux flèches piquantes de ces créatures civilisées plus cruelles cent fois que les Indiens des prairies, en butte à leurs traits pénétrants ; et lorsque, pareille à la petite chevette dont les lionceaux du désert s'amuse à regarder l'agonie avant de la dévorer ; lorsque, palpitante et glacée de terreur, elle levait les yeux vers Henri comme vers celui qui déjà devait la protéger, lorsqu'elle espérait le voir réclamer avec orgueil la possession de ce cœur généreux et dévoué et briser d'un mot ces vanités furieuses en avouant son amour, en proclamant bien haut la femme de son choix, elle avait vu, elle voyait encore Henri ; son Henri bien-aimé, embarrassé, soucieux, détournant d'elle ses regards et saisissant avec empressement toutes les banalités de la conversation pour se dispenser de dire ce que son cœur eût dû lui inspirer !

Oh ! les rudes et douloureux souvenirs ! comme ils prenaient empire sur elle, et comme, à certains moments de solitude, elle se livrait à ces fureurs sourdes, à ces

ardeurs pleines de révolte qui soulevaient son âme et laissaient son corps plus faible, plus brisé chaque jour !

Mais peu à peu ces crises passèrent par suite de la faiblesse extrême où elle était arrivée et elle tomba dans une sorte d'abattement morne. Son esprit, fatigué des images violentes qui ébranlaient à la tuer cette organisation délicate, se reprit à espérer. Elle se dit que, quelque résolution qu'il eût prise, Henri ne pouvait tarder à revenir.

Huit jours mortels s'étaient écoulés et il eût dû passer à ses pieds cette semaine affreuse ; mais était-il possible que le cœur de son fiancé eût changé à ce point de lui montrer un mépris si immérité ? Sans doute elle avait peu flatté son amour-propre, sans doute il avait reconnu trop tard qu'elle n'était pas faite pour prendre place dans une société dont il ne pourrait la faire accepter comme égale, et où il ne pourrait pas présenter une femme partie de si bas ; mais était-ce donc sa faute à elle ? En dehors des mérites de convention dont elle était dépourvue, n'avait-elle donc pas des qualités qui lui devaient mériter des égards ? Et ces qualités qui avaient séduit le jeune comte de Brian, les avait-elle donc perdues en un instant ? Et si elle les avait encore, ne pourrait-elle pas reconquérir dans le cœur de Henri cette chère place qu'elle allait payer de sa vie ? Et d'ailleurs qu'avait-on besoin du monde et à quoi servent ses bonheurs ? Quelle existence remplie de véritables délices n'eussent-

nous pensons que ces journaux ont été mal informés, et qu'en conséquence il est inexact que l'amiral Persano ait commencé le bombardement de cette ville, c'est sans doute de Mola dit Gaëta qu'on a voulu parler.

Nous sommes autorisés à croire que les instructions de l'amiral de Tiban n'ont été modifiées en rien, et que la mission de cet officier général est toujours la même, c'est-à-dire, tout en conservant la plus stricte neutralité, d'empêcher tout acte d'hostilité par mer contre la ville de Gaëta.

Des nouvelles de Naples du 13, venues par la voie de Marseille, annoncent que M. Farini réprime avec énergie les actes des meneurs et des lazzaroni. Pendant un rassemblement qui eut lieu le 12 au soir, ces prolétaires ont crié : Vive Garibaldi ! Vive la dictature ! A bas Farini ! La troupe de ligne a dispersé les attroupements.

Le roi Victor-Emmanuel a interdit la démolition du fort St-Elme. On le fait préparer et armer. La garde nationale a été relevée par la troupe de ligne.

Le ministère napolitain n'a point dans ses attributions les départements de la guerre, de la marine et des affaires étrangères ; ils sont réservés au pouvoir central de Turin.

Naples, 18. — Une lettre a été adressée par le roi à Farini. Le roi accorde 200,000 fr. pour l'éducation populaire dans la ville de Naples. La commission de l'Ombrie est arrivée.

Un télégramme de Turin, du 17 novembre, porte que la circulaire du ministre de l'intérieur aux gouverneurs pour secourir les Garibaldiens revenant de l'Italie méridionale a été partout bien accueillie.

Les *Nationalités* assurent qu'aucune puissance du Nord n'a protesté contre l'entrée du roi Victor-Emmanuel dans la ville de Naples.

Les journaux de Turin publient l'ordre du jour du roi déclarant que l'armée garibaldienne a bien mérité de la patrie et de Sa Majesté, et annoncent que sa réorganisation est décidée.

La *Gazette de Turin* assure qu'un comité secret a recueilli à Rome le vote de la population pour l'annexion. — Havas.

Les *Nationalités* publient la dépêche suivante :

Fermo, 13 novembre, 11 h. 45, soir.

Le commissaire royal Valerio et la députation des six provinces des Marches, qui vont porter le vote des Marches au roi, ont été reçus à Macerata et à Fermo avec grande solennité. Ils sont arrivés à Fermo dans la nuit : la ville a été illuminée, il y a eu feux d'artifice, musique, immense concours de peuple, cris de : Vive le roi et l'Italie ! M. Valerio a harangué le peuple par un discours très-applaudi, tendant à démontrer les bienfaits de la liberté et d'appartenir au royaume de Victor-Emmanuel. « Plus de gouvernement clérical, a-t-il ajouté, qui a attristé même ce pays par le sang et l'échafaud. »

Nous reproduisons, d'après le *Pays*, le texte du manifeste que les Vénitiens ont adressé aux Napo-

litains à l'occasion de l'entrée du roi Victor-Emmanuel à Naples :

Quand vous recevrez le salut fraternel de la pauvre Vénétie, le roi d'Italie sera parmi vous, et vous le saluerez avec joie, vous le bénirez avec vos larmes. Réjouissez-vous, ô frères ! elle est bonne, elle est grande, votre joie, ne troublez point votre pensée au souvenir de l'infortunée Venise et de sa tristesse.

Venise aujourd'hui se réjouit avec vous et par vous. Elle sait qu'aujourd'hui vous vous réjouissez pour elle.

Venise souffre toute la honte de la domination étrangère, mais elle est indomptable et forte. L'Autriche peut la meurtrir, mais la ployer jamais.

Venise ne se plaint pas, elle attend. Venise ne gémit point, parce qu'elle croit et qu'elle espère.

Elle croit et espère en vous, et elle-même, en notre roi, dans la valeur de l'armée, dans l'enthousiasme du peuple.

Venise sait avoir donné son sang pour vous, et elle sait que vous donnerez le vôtre pour elle, pour sa liberté. Venise sait que vous vous réjouissez non-seulement pour Naples, mais parce que l'Italie est faite dès ce jour.

C'est l'Italie qui s'avance. C'est le roi d'Italie qui vient à Venise.

Naples sera sa voie, et nous la lui avons ouverte avec le sang de nos volontaires, à cette heure héros glorieux.

L'élan impétueux de vingt-trois millions d'Italiens peut seul briser les chaînes de ceux qui en sont chargés.

Et nous vous attendons. Et nous savons qu'aujourd'hui toute l'Italie se souviendra de Venise.

Dites en notre nom au roi d'Italie, dites à Garibaldi, dites à l'armée, dites aux volontaires, dites à tous les Italiens libres que la pensée et le cœur de Venise sont avec eux ; que leurs victoires sont notre, notre leur joie, notre leur solennité, parce que nous savons que les projets, les douleurs, les aventures de Venise, sont les projets, les douleurs, les aventures de l'Italie.

Venise, 2 novembre, le deuxième de notre mort.

La *Gazette d'Augsbourg* publie en français le document diplomatique suivant :

PROTESTATION DE L'ESPAGNE CONTRE L'ENTRÉE DES TROUPES PIÉMONTAISES SUR LE TERRITOIRE NAPOLITAIN. — Légation d'Espagne à Turin.

A S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Sardaigne.

Turin, 9 octobre 1860.

Votre Excellence,

Le gouvernement de S. M. la reine d'Espagne m'ordonne de protester contre l'entrée de l'armée sarde dans le royaume des Deux-Siciles et contre l'annexion projetée des Etats de S. M. François II à la monarchie de S. M. le roi de Sardaigne.

Aussi longtemps que les douloureux événements dont l'Italie méridionale est aujourd'hui le théâtre

ont pu paraître l'œuvre exclusive de la Révolution, l'Espagne, ajoutant complètement foi aux protestations répétées du cabinet sarde, lorsqu'il assurait n'avoir aucune participation à des actes accomplis contrairement à tout droit international, a dû se borner à condamner ces attentats, d'accord avec toutes les puissances européennes, à demander au gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne d'apporter remède à un état de choses que lui-même reprochait, et à lui signaler les funestes conséquences que des faits de cette nature ne pouvaient manquer d'entraîner pour la cause de l'Italie et pour le repos de l'Europe.

Cette conduite mesurée du gouvernement espagnol donnait une nouvelle preuve de ses vifs desirs de conserver les relations cordiales qu'il entretient avec le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne, et tendait à fortifier l'action modératrice des ministres de S. M. Sarde en présence du débordement révolutionnaire. Mais vis-à-vis des faits officiels et publics que l'Europe contemple avec une douloureuse surprise, le silence de l'Espagne équivaldrait à une abdication, abdication du droit qu'elle a, aussi bien que le devoir, de défendre l'existence légitime d'une dynastie unie à celle de S. M. la reine Isabelle II par les liens les plus sacrés, et de maintenir en même temps les droits que les traités de 1759, reconnus par la Sardaigne et l'Europe entière, garantissent et ratifient par des stipulations postérieures, assurent à S. M. Catholique sur le royaume des Deux-Siciles.

Les traités qui constituent le droit public, sur lequel reposent la paix et l'équilibre de l'Europe, ne sauraient être déchirés par le suffrage universel, pratiqué dans les circonstances et dans la forme qu'il va l'être dans le midi de l'Italie. L'Europe n'admettra jamais dans ses rapports de nation à nation un *criterium* politique qui renverserait tout droit légitime et tout pacte international.

Pour condamner la série de faits qui ont amené le royaume des Deux-Siciles à l'état où il se trouve aujourd'hui, le soussigné n'a pas besoin d'en appeler aux plus simples notions du droit, ni à l'opinion de l'Europe, ni aux principes d'une haute morale : il lui suffit de reproduire le jugement sévère, mais juste, que le gouvernement sarde a porté sur les invasions armées de la Sicile et de Naples, et de rappeler la réprobation explicite et solennelle que S. M. le roi Victor-Emmanuel, à ceux qui violaient le territoire d'une puissance amie, apportant la guerre à une nation qui était en pleine paix avec la Sardaigne.

C'est en vain que l'on prétendrait justifier cette intervention hostile au roi des Deux-Siciles par le désir de mettre un terme à une anarchie née d'agressions volontaires, et par l'intention d'empêcher que la révolution démagogique ne se rende maîtresse dans l'Italie méridionale. Les esprits droits et les gouvernements vraiment conservateurs soutiendront avec raison que la violation de tous les principes internationaux et l'ostracisme de dynasties légitimes ne sauraient jamais être un moyen efficace d'arrêter le développement des éléments révolutionnaires en Italie et en Europe.

Le gouvernement de S. M. la reine d'Espagne,

ils pas mené tous deux, dans un coin touffu de campagne, dans un nid ombreux et paisible où ils eussent à tout jamais enfoui leurs jours ? Hélas ! rêves d'or ! illusions décevantes ! chaque matin enfantés et chaque soir détruits par la cruelle réalité !

Après huit jours d'une attente fiévreuse, pendant lesquels l'abbé et M<sup>me</sup> Monneret essayaient de vaines consolations, Henri arriva pour lui apporter de nouvelles douleurs.

Ah ! comment rapporter ces excuses banales, ces misères d'un esprit troublé d'avance par le remords de la bassesse méditée ? Il prétextait de nombreuses affaires... il avait eu des devoirs à remplir... mais il n'était heureux qu'à Rueil, près de celle qu'il lui était désormais permis d'aimer ; d'ailleurs, il allait partir pour quelques jours seulement ; il devait accompagner sa mère aux Pyrénées, où elle allait prendre les eaux. Enfin, il eut toutes les ignominies d'un homme fatigué d'un fardeau et qui veut s'en débarrasser à tout prix.

Louise se vengea. Elle fut duchesse.

Si la rougeur que la présence de Henri fit monter à ses joues lui fut une preuve d'un amour qu'elle ne pouvait, hélas ! et qu'elle ne voulait pas arracher de son cœur, elle eut du moins la force de s'en faire comme un bouclier ! Henri ne put lire sur son visage rayonnant d'esprit et de grâce qu'une indifférence absolue. Elle parla avec goût de mille choses futiles, elle se moqua agréablement d'elle-même et de sa pauvre marraine stupéfaite d'un pareil changement ; elle eut pour l'abbé, qui ne quittait

presque plus la maison, des mots pleins de malice et de bonté. Peu à peu ses paroles se précipitaient comme une cascade perlée ; elle eut des traits remplis d'ironie et des jugements pleins d'indulgence et de pitié ; elle eut le monde, les idées, les arts, les modes ; elle eut des épigrammes dont la comtesse de Némée eût pâli !

L'abbé observait avec inquiétude ces symptômes d'une crise dont la violence pouvait avoir une funeste issue ; il voulut mettre un terme à cette scène. Il avait d'ailleurs à dire quelques mots à ce jeune homme dont le rôle lui inspirait un profond dédain. Il se leva pour se retirer.

— Restez donc, monsieur Morisset, dit M<sup>me</sup> Monneret, ne dînez-vous pas avec nous aujourd'hui ?

— Pardonnez-moi, répondit-il, mais il est près de cinq heures, et j'ai quelqu'un à voir près d'ici. Je ne tarderai pas à revenir.

Henri l'imita et s'appréta à se retirer.

Louise alors comprit qu'elle le voyait pour la dernière fois ; son cœur cessa de battre, sa pâleur devint affreuse, et ce fut par un miracle de volonté qu'elle put se tenir debout.

Alors, et pendant que l'abbé descendait dans le jardin en attendant le jeune homme, celui-ci, troublé, battu par mille sentiments contraires, et sans trop se rendre compte de ce qu'il allait faire, s'approcha de Louise comme pour lui prendre la main.

Louise, pâle, les lèvres crispées et le mépris dans les yeux, retira vivement sa main, comme au contact d'une vipère, et levant le bras, par un mouvement d'une fierté

sublime, elle lui montra du doigt la porte !

Sa bouche ne put s'ouvrir pour lui dire un mot !

Henri, abattu, sortit comme un insensé ; sur le seuil il trouva Morisset qui l'attendait.

L'abbé était morne et sévère. Ils marchèrent quelque temps sans échanger une parole ; ils arrivèrent bientôt à un petit sentier couvert qui menait de la route aux habitations voisines. Là, l'abbé s'arrêta et, se plaçant en face d'Henri :

— Monsieur, lui dit-il, j'ai été soldat : j'ai servi sous l'Empire et j'ai versé mon sang sur le champ de bataille ; c'est vous dire que je ne crains pas la mort. Aujourd'hui, le caractère dont je suis revêtu, et plus encore mes convictions religieuses, me font considérer le duel et toute violence de cette nature comme un crime. Tels sont les motifs qui m'arrêteraient s'il pouvait me venir à la pensée de venger à la manière des gens du monde l'offense mortelle que vous faites à une personne digne de l'estime de tous, à la nièce de celui qui fut mon meilleur ami. Mais si, comme chrétien et comme prêtre, je dois vous pardonner, il me sera du moins permis de vous dire que votre conduite est celle d'un homme méprisable. Je ne doute pas, Monsieur, que la justice divine ne vous punisse un jour du mal que vous avez fait.

A ces mots, l'abbé quitta le jeune homme atterré et revint près de Louise, dont l'état lui causait les plus vives inquiétudes.

(La fin au prochain numéro.)

qui n'a épargné aucun effort, dans la sphère de son influence, pour obtenir une alliance étroite entre les deux principaux Etats de la péninsule italienne, et qui a toujours secondé toute tendance dirigée à lier les intérêts des princes à ceux de leurs peuples, contemplant avec une profonde douleur la série d'événements, qui, commençant par l'attaque faite aux droits légitimes d'un innocent orphelin, dans la personne du duc Robert I<sup>er</sup>, et continuant avec l'invasion des Etats du Saint-Siège, finit par la conquête du royaume des Deux-Siciles et l'annexion de l'Italie méridionale aux possessions héréditaires de S. M. le roi de Sardaigne.

Dans son vif désir de voir consolider la paix du continent, éloigner toute cause de troubles futurs, et clore en Italie l'ère des convulsions qui l'ont si profondément troublée, le gouvernement de S. M. la reine d'Espagne, tout en maintenant hors d'atteinte des droits légitimes, que ni la violence ni la force ne sauraient détruire, veut encore espérer que la Sardaigne s'arrêtera sur une pente funeste, et qu'ajournant des solutions qui ne pourront jamais être définitives, elle laissera à l'Europe la haute mission de mettre un terme aux luttes de l'Italie et à la profonde inquiétude des nations européennes, en consultant les véritables vœux des peuples Italiens, et en tenant compte de droits toujours dignes de respect.

Je saisis cette occasion, bien que pénible pour moi, pour renouveler à Votre Excellence les sentiments de ma haute considération.

DIEGO COELLO DE PORTUGAL.

### FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

Le coup douloureux qui a frappé Sa Majesté l'Impératrice dans ses affections de famille ayant rendu un changement d'air nécessaire à sa santé, Sa Majesté est partie il y a trois jours pour faire de la manière la plus privée un voyage de quelques semaines en Angleterre et en Ecosse.

Sa Majesté est partie mercredi matin, et l'Empereur l'a accompagnée jusqu'à la gare du chemin de fer.

— La petite île de Caprera, où se retire Garibaldi, est située sur la côte septentrionale de l'île de Sardaigne, vers l'entrée orientale des bouches de Bonifacio, à côté de l'île de la Maddalena et presque vis-à-vis de la pointe méridionale de l'île de Corse. Elle a huit ou neuf kilomètres de longueur du nord au sud et deux ou trois de largeur; elle est fertile en blé et tire son nom des chèvres nombreuses qu'elle nourrit.

Il ne faut pas la confondre avec une autre île Caprera, l'ancienne Egilione, ou Capraria, qui se trouve à l'est du camp Corse, au nord-ouest de l'île d'Elbe et en face de Piombino. Un peu plus petite que l'autre, celle-ci est cependant plus importante par sa position militaire et maritime, par le port sûr qu'elle offre à l'orient, par la ville qu'elle renferme et par le fort qui la défend. On y récolte du vin; les chèvres sauvages, qui lui ont donné son nom, y sont encore assez multipliées.

— Une correspondance de *Movimento* annonce que le général Garibaldi est débarqué heureusement à Caprera. Mais, en descendant, il fut agréablement surpris de trouver, au lieu d'un terrain nu, de cet aspect sauvage qu'elle présentait lorsqu'il l'avait quittée, une île florissante et portant les traces d'une récente culture, des plantations en bon ordre, des allées touffues et des ombrages en abondance. Il demandait si cette île était bien son île de Caprera; il semblait qu'une baguette magique l'eût changée; mais son étonnement s'accrut encore lorsque, au lieu de sa modeste maison, il aperçut une élégante maisonnette. Quelle était la main enchantée qui avait fait tout cela? Lorsqu'il fut entré dans la maison, il en fut bien vite l'explication: au milieu d'une belle et grande salle se trouvait un grand portrait, celui de Victor-Emmanuel.

— On a reconnu en arrivant à Tien-tsin que cette ville était reliée avec Péking par une magnifique route macadamisée, qui présentait sur les voies de communication du même genre établies en Europe l'avantage de ne pas conserver à sa surface les eaux pluviales et de sécher en quelques minutes, aussitôt après que la pluie a cessé.

Les habitants de la ville ont déclaré que les principales routes de la Chine sont construites de la même manière et que ce procédé est en usage dans le pays depuis plusieurs siècles.

En rapprochant les faits, il est facile de démontrer que le macadam a dû être importé indirectement de Chine en Angleterre.

On connaît la célèbre ambassade de lord Macartney qui, en 1792, put arriver jusqu'à Péking. Lord

Macartney avait pour secrétaire, dans sa mission, sir Georges Staunton, dont le père, riche propriétaire de Bristol, avait pour architecte et pour ingénieur le célèbre Macadam. Sir Georges Staunton, après être resté plusieurs années en Asie, revint en Angleterre vers la fin de 1790, et fit différentes communications à la société royale de Londres. Macadam exécuta à Bristol, en 1801, et sur ces indications, une route empierrée, et il a donné son nom à ce système, dont l'origine chinoise n'est aujourd'hui appliquée dans le monde entier.

— Si nos renseignements sont exacts, dit le *Courrier de la Gironde*, le ministère de la guerre aurait transmis l'ordre d'examiner les terrains de la Gironde et de la Gascogne propres à l'établissement provisoire d'un camp.

— Un journal de Paris annonce qu'une nouvelle corporation religieuse va être prochainement constituée en Algérie sous le nom de Pères défricheurs. Elle s'occupera de défricher successivement les parties incultes du territoire, et elle les abandonnera ensuite à l'Etat pour les besoins de la colonisation.

De son côté, la *Gazette du Midi* dit que des Pères trappistes, venant d'Aiguebelle, se sont embarqués pour l'Afrique, où ils vont augmenter la commune de Staouéli, ferme-modèle, près d'Alger.

### CHRONIQUE LOCALE.

Beaucoup de Saumurois se sont portés samedi à la gare du chemin de fer pour saluer le général de Lamoricière qui, disait-on, devait passer. Ce général n'a pas traversé notre gare, et l'*Union de l'Ouest* nous apprend qu'il ne viendra pas, parce que cela lui est absolument impossible.

La direction des lignes télégraphiques publie l'avis suivant :

Un examen pour l'admission de stationnaires surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu, le 4 mars 1861, dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident et produire les pièces ci-après :

- 1° Demande indiquant la ville dans laquelle ils désirent concourir ;
- 2° Acte de naissance dûment légalisé ;
- 3° Certificat de bonnes vie et de mœurs légalisé ;
- 4° Certificat constatant la libération définitive du service militaire, pour les candidats qui ont satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée ;
- 5° Diplômes constatant les grades universitaires que les candidats auraient obtenus.

Dans le département de la Seine, l'inscription et le dépôt des pièces auront lieu au ministère de l'intérieur (bureau du personnel des lignes télégraphiques).

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Les registres d'inscription ouverts dans les préfectures et à Paris seront clos le 20 janvier, à quatre heures du soir.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de vingt ans au moins et de vingt-huit ans au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les anciens militaires ayant au moins sept ans de services effectifs.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

- 1° Ecriture très-lisible ;
- 2° Rédaction correcte ;
- 3° Dessin linéaire ;
- 4° Arithmétique jusques et y compris les proportions ;
- 5° Notions élémentaires de géométrie, de physique et de chimie, en ce qui concerne seulement la composition des plans électriques ;
- 6° Géographie terrestre.

La connaissance de l'une ou de plusieurs des langues suivantes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien, sera prise en considération pour la classement des candidats.

Ils seront informés individuellement de leur admission ou non admission à l'examen, dix jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

### VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif,

Donne avis à ses administrés, que la matrice des patentes pour l'année 1861, est déposée à la Mairie (*Bureau des contributions*), où elle restera, pendant dix jours, à la disposition des patentables.

Les observations, s'il y a lieu, devront être faites par écrit; elles devront être signées des réclamants.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 novembre 1860.

Le Maire,

LOUVET.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 19 novembre. — L'Empereur revient demain s'installer aux Toileries. On croit que vers la fin de la semaine, Sa Majesté passera trois ou quatre jours à Compiègne, où de grandes chasses doivent avoir lieu.

Lord Cowley, qui n'est pas encore parti pour Londres, afin d'y passer un congé, donne demain une grande chasse, à son château de Chantilly.

Les journaux étrangers ont annoncé que le Piémont avait entamé des négociations avec le Saint-Siège, pour fixer la situation future du gouvernement romain. Nous croyons cette nouvelle dénuée de fondement.

Naples, le 18 novembre. — La commission militaire franco-sarde sous la présidence du général de Goyon et du général Cialdini règlera la question relative aux Bourbonnions passé sur le territoire romain.

Rome, 17 novembre. — Les troupes royales entrées sur le territoire Pontifical se trouvent réduites à 16,000 hommes. Une convention a été signée pour les faire rentrer dans leur patrie. — Havas.

Imprimerie de P. GODET, rue du Marché-Noir.

EN VENTE :

Cours d'Art et d'Histoire militaire,

Par JACQUINOT DE PRESLES, 1 fort vol. in-8°.

Cours d'Équitation militaire,

2 vol. in-8°.

Abrégé du Cours d'Équitation,

1 vol. in-18.

Ces Ouvrages se trouvent également chez M. Janaud, libraire, rue Saint Jean.

### Marché de Saumur du 17 Novembre.

|                                  |       |                       |       |
|----------------------------------|-------|-----------------------|-------|
| Froment (hec. de 77 k.)          | 24 84 | Huile de lin          | 30 —  |
| 2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. | 20 80 | Paille hors barrière  | 48 —  |
| Seigle                           | 14 40 | Foin                  | 56 33 |
| Orge                             | 14 —  | Luzeerne (les 750 k.) | 58 50 |
| Avoine (entrée)                  | 10 50 | Graine de trèfle      | 64 —  |
| Fèves                            | 14 80 | — de luzeerne         | —     |
| Pois blancs                      | 36 —  | — de colza            | 28 50 |
| — rouges                         | 32 —  | — de lin              | 26 —  |
| Cire jaune (50 kil)              | 240 — | Amandes en coques     | —     |
| Huile de noix ordin.             | 63 —  | (l'hectolitre)        | —     |
| — de chenevis                    | 50 —  | — cassées (50 k)      | —     |

### COURS DES VINS (1).

|                                  |                                 |
|----------------------------------|---------------------------------|
| BLANCS.                          |                                 |
| Coteaux de Saumur                | 1 <sup>re</sup> qualité 160 à " |
| Id.                              | 2 <sup>e</sup> id. 145 à "      |
| Ordin., environs de Saumur, 1860 | 1 <sup>re</sup> id. 400 à "     |
| Id.                              | 2 <sup>e</sup> id. 90 à "       |
| Saint-Léger et environs 1860     | 1 <sup>re</sup> id. 90 à "      |
| Id.                              | 2 <sup>e</sup> id. 80 à "       |
| Le Puy-N.-Dame et environs, 1860 | 1 <sup>re</sup> id. 90 à "      |
| Id.                              | 2 <sup>e</sup> id. 80 à "       |
| La Vienne, 1860                  | 75 à 80                         |

|                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| ROUGES.            |                                 |
| Souzay et environs | 125 à 150                       |
| Champigny, 1858    | 1 <sup>re</sup> qualité 260 à " |
| Id.                | 2 <sup>e</sup> id. 210 à "      |
| Id. 1859           | 1 <sup>re</sup> id. 210 à "     |
| Id.                | 2 <sup>e</sup> id. 140 à "      |
| Varrains, 1858     | 150 à 170                       |
| Id. 1859           | 120 à 140                       |
| Bourgueil, 1858    | 1 <sup>re</sup> qualité 170 à " |
| Id.                | 2 <sup>e</sup> id. 150 à "      |
| Id. 1859           | 1 <sup>re</sup> id. 135 à "     |
| Id.                | 2 <sup>e</sup> id. 125 à "      |
| Restigny           | 125 à 140                       |
| Chinon, 1858       | 1 <sup>re</sup> qualité 140 à " |
| Id.                | 2 <sup>e</sup> id. 130 à "      |
| Id. 1859           | 1 <sup>re</sup> id. 130 à "     |
| Id.                | 2 <sup>e</sup> id. 120 à "      |

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 17 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 75

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 95 00

BOURSE DU 19 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 70 20

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 95 85

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

### A VENDRE

A l'amiable,

UNE BELLE FERME,

Nommée la Ferme

### DES MAZUREAUX,

Située commune de Sain-Philbert-du-Peuple, et par extension commune de Longué, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, pâtures et sapinières, le tout en plusieurs parcelles, d'une contenance approximative de 23 hectares 28 ares.

Cette ferme est bien boisée et est d'une division très-facile pour une vente en détail.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

### A VENDRE

#### DEUX PIANOS

L'un droit et l'autre carré.

S'adresser à M. CARON, au Jardin-des-Plantes. (530)

### A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### AVIS

#### AUX PROPRIÉTAIRES VIGNOBLES.

DÉPOT UNIQUE pour Maine-et-Loire, du sirop régénérateur, pour adoucir et fortifier les vins, chez A. PIE, droguiste.

Dans la même maison, extrait de Cubéard, pour colorer le vin rouge. (537)

M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, demande un CLERC. S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)

UNE MAISON DE BLANC  
Demande un Apprenti.  
S'adresser au bureau du journal.

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot, 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — Dép. dans toutes les villes. A Saumur, chez M. Buisson et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs, à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (17)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

En vente à la librairie GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, à Paris, et chez tous les Libraires.

## LE CUISINIER EUROPÉEN

CONTENANT LES MEILLEURES RECETTES DES CUISINES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

PAR JULES BRETEUIL

Cet ouvrage, très-pratique, en même temps que très-complet, est tout à fait au niveau de la science culinaire et répond à tous les besoins des grandes et des petites fortunes. Il est illustré de plus de 300 gravures sur bois et d'une planche gravée indiquant le service de table de 20, 15 et 12 couverts.

Un beau volume grand in-18. . . . . 5 fr.

## LE DROIT USUEL OU L'AVOCAT DE SOI-MÊME

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, contenant toutes les notions de droit et tous les modèles d'actes dont on a besoin pour gérer ses affaires, soit en matière civile, soit en matière commerciale, etc.

PAR DURAND DE NANCY

Un beau volume grand in-18. . . . . 3 fr. 50

## NOUVEAU GUIDE USUEL DU PROPRIÉTAIRE ET DU LOCATAIRE OU FERMIER

Contenant les règles et les formules des baux à loyer, à ferme et à cheptel, la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et la solution de toutes les difficultés qui peuvent survenir entre les propriétaires et les locataires ou fermiers.

PAR A. BOURGUIGNON

Un beau volume grand in-18. . . . . 2 fr.

## LE JARDINIER DE TOUT LE MONDE

TRAITÉ COMPLET DE TOUTES LES BRANCHES DE L'HORTICULTURE

PAR A. YSABEAU

Un fort volume grand in-18, illustré de gravures sur bois dans le texte. 4 fr. 50

## LA MÉDECINE USUELLE

PAR A. YSABEAU

Guide médical des familles. Ce livre, fait à un point de vue très-pratique et très-simple dans ses formules, est d'une utilité journalière et mérite le succès qu'il obtient.

Un volume grand in-18. . . . . 4 fr. 50

Chacun de ces ouvrages sera expédié franco contre l'envoi du prix en timbres-poste.

52 numéros par an. — Paris, 6 fr. — Départements, 8 fr.

5, rue Coq-Héron, 5,

# L'ÉDUCATEUR POPULAIRE

Une science ou un art ne s'acquiert que par le travail.

Le travail dépend de l'énergie de la volonté.

Vouloir, c'est pouvoir.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

SOUS LA DIRECTION DE

M. PAGET LUPICIN

Paraît le Samedi chez tous les Libraires.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

Le but de l'ÉDUCATEUR POPULAIRE est de mettre à la portée de tous, par un bon marché exceptionnel et à l'aide de méthodes nouvelles, qui abrègent considérablement le temps des études, la connaissance des langues anciennes et modernes, des sciences exactes et des sciences d'observation, des arts utiles et des arts d'agrément. Son enseignement encyclopédique et complet répond aux aspirations de notre époque, avide de savoir et de connaître.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE s'adresse à la fois aux pères et aux mères de famille, auxquels il facilite, en l'agrandissant, la tâche de l'instruction de leurs enfants; aux instituteurs et institutrices, qui l'accueilleront comme un auxiliaire bienvenu dans la continuation et l'extension de leurs études; aux adultes qui voudront acquérir par eux-mêmes cette instruction que leur position sociale ne leur a pas permise; aux élèves de nos lycées et de nos écoles, pour compléter, par des aperçus nouveaux, l'enseignement du programme universitaire; à tout homme d'intelligence, enfin, qui veut sérieusement s'instruire, ou aider au développement intellectuel de

ses semblables.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie les *Grands Hommes du peuple*, par Ernest BARRAND, Gustave BONNIN, etc., série de biographies des plus intéressantes, qui a commencé par Franklin, Dupuytren, les deux Brunel, Georges Stephenson, et qui continuera par Bernard de Palissy, l'émailleur; Jacquard, l'inventeur du métier à tisser; Jacques Laffitti, le banquier; Papin, le créateur de la machine à vapeur; Arago, le savant; Duguy-Trouin, le marin; Broussais, le systématisateur; Laennec, l'Hippocrate moderne; Montyon, le bienfaiteur; Béranger, le poète; Fourier, l'utopiste; l'abbé de l'Épée, le révélateur des sourds-muets; Swedenborg, l'illuminé; Paracelse, l'alchimiste; Jeanne-d'Arc, sauveur de la France; Hame, le spirite; Jeanne-Hachette, l'intrepide; Joe Smith, fondateur des Mormons; Roger Bacon, l'inventeur de la poudre à canon; Descartes, le philosophe; Grétry, le musicien, etc.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie des cours de langue anglaise, allemande, latine, française, d'après

une méthode nouvelle, simplifiée. En moins d'un an, le lecteur peut écrire et parler ces diverses langues. Plus tard, il donnera le grec, l'italien, l'espagnol, etc.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie un cours de musique, remarquable par la concision, la clarté et la netteté des préceptes. M. A. Jeannin, son auteur, n'oublie aucune des notions qui se rattachent à cet art admirable.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie, sur un nouveau plan, un traité d'arithmétique, d'après la méthode d'invention qui consiste à suivre l'ordre logique des idées, en vertu duquel les mathématiques ont été créées par l'homme. Il est dû M. Victor BLANDIN, qui continuera les sciences exactes par la géométrie, l'algèbre, etc.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie un cours de tenue de livres, par M. J. SCHEIDER, science indispensable pour conserver et acquérir la fortune.

Un grand nombre d'articles bibliographiques, signés par MM. JOUFFROY, Auguste PAGET, Ed. MARAUX, donnent de la variété au journal.

S'adresser au bureau de l'ÉDUCATEUR POPULAIRE, rue Coq-Héron, 5.